



Confédérations Paysannes du Limousin

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Panazol, le 25/03/2019

Retour du loup en Limousin : L'espèce menacée, c'est l'éleveur !

Nos territoires Limousin se situent bien sur **le front de re-colonisation du loup en France**, le grand canidé est de nouveau présent et s'installe, il n'est plus possible de le nier plus longtemps. Si la position « officielle » semble encore le mettre en doute « publiquement », les acteurs politiques, associatifs, syndicaux, les représentants de l'Etat au vu des sollicitations récentes (formation de correspondants du réseau loup/lynx, demande des DDT de travailler ensemble, financement régional d'une expérimentation, organisation de différentes rencontres sur cette thématique..) **semblent enfin le reconnaître « officieusement »**. La **Confédération Paysanne du Limousin poussait en ce sens depuis plus d'un an et demi !**

Les retours d'analyses indépendantes réalisées par les éleveurs.euses avec l'appui de l'association « Préservons Nos Troupeaux des Loups en Limousin », les attaques passées et récentes sur ovins, bovins ainsi que les observations sur la faune sauvage prédatée **ne nous laissent plus de doute ! Il y a urgence à agir !**

La Confédération Paysanne du Limousin souhaite avant toute chose REPLACER AU CŒUR DE LA PROBLEMATIQUE L'ELEVAGE ET LES ELEVEURS.EUSES LIMOUSINS. Ce sont bien les éleveurs.euses et leurs systèmes d'élevage plein air (conduite à l'herbe, allotement, extensivité des pratiques, entretien des espaces naturels et pastoraux,....qui sont menacés par le retour du loup !

La situation socio-économique des éleveurs.euses ne permet pas de faire face à cette nouvelle menace, c'est la viabilité et la vivabilité des fermes qui est impactée de même que toute l'attractivité de nos territoires ! Celle-ci repose principalement sur nos élevages de plein air aux multiples vertus (emplois, développement économique, préservation des paysages/de l'environnement, attractivité touristique,)
Paradoxalement la protection d'une unique espèce (aujourd'hui viable) **dessert un modèle agricole préservant la biodiversité, au profit de modèle agro-industriel bien loin des considérations environnementales.**

Nous constatons néanmoins que le **seul discours de l'élimination ou éradication du loup ne fait rien avancer**. Il n'empêche en rien les attaques, il ne permet **pas d'anticiper et de mettre les éleveurs et acteurs du monde rural dans une dynamique collective** d'information/formation, protection et gestion nécessaire face au retour du prédateur !

La Confédération Paysanne du Limousin tient ICI à réaffirmer son positionnement PRO-ELEVAGE paysan POUR LA DEFENSE DES ELEVEURS.EUSES ET DE LEURS PRATIQUES ! Nous considérons que c'est grâce à la **complémentarité et non l'opposition des pistes de solutions que l'élevage perdurera** ; ce n'est qu'avec l'implication de toutes les collectivités territoriales et l'ensemble du monde rural que les éleveurs.euses pourront essayer de faire face.

1. Nous demandons **donc l'activation rapide du Plan Loup en limousin** soit par sa reconnaissance en **zone de présence permanente**, soit en se saisissant des dérogations permises sur les fronts de colonisation pour que soient mis en œuvre dès que possible :

- > une **indemnisation de toutes victimes** qui prenne en compte la valeur réelle des animaux, les pertes indirectes et la surcharge de travail,
- > une **prise en charge à 100% des moyens de protection** mise en place volontairement par les **éleveurs.euses** comme la commission européenne le permet aux états membres depuis fin 2018
- > une **étude de vulnérabilité** sur le territoire limousin

Confédérations Paysannes du Limousin

SAFRAN, 2 avenue Georges Guingouin CS 80912 PANAZOL 87017 LIMOGES Cedex 1

Contact : 05.87.50.41.19 ou mail cplimousin@gmail.com

Site internet : www.confederation-paysanne-limousin.org

LE RETOUR DU LOUP EST UN CHOIX ETATIQUE IMPOSE ET SON COUT NE PEUT ETRE A LA SEULE CHARGE DES ELEVEURS.EUSE.S !

Ces moyens de protection comprennent, comme le prévoit le plan loup :

- Le gardiennage ou la surveillance renforcée des troupeaux
- L'entretien et achat de chiens de protection,
- Les investissements matériels permettant à la fois de dissuader le prédateur et de limiter son intrusion sur les zones de pâturage par la mise en place de parcs électrifiés
- La réalisation d'études de vulnérabilité des troupeaux

Nous rappelons ici que ces moyens sont bien souvent insuffisants pour se prémunir de la menace et alertons sur le fait que la plupart de ces moyens de protection sont inapplicables sur bovins. Le retour du loup sur le grand bassin bovin allaitant qu'est le limousin nous impose une vision nouvelle de la gestion du prédateur ! Nous réaffirmons donc ici que notre **opposition à la conditionnalité des indemnisations aux moyens de protection** qui doivent être laissés au **choix volontaire de l'éleveur.euse**.

2. Dans le même temps, la Confédération Paysanne du Limousin interpelle les autorités, les OPA et tous les acteurs du développement agricole et rural afin que tout puisse être mis en œuvre de façon réactive et concertée avec les éleveurs.euses afin de réguler efficacement les populations de loup. Cela passe pour nous entre autre par :

- une meilleure **connaissance de l'espèce et son fonctionnement** sur les fronts de colonisation et zones d'implantation notamment interaction avec les activités d'élevage,
- **l'expérimentation de l'efficacité d'outils de régulation** comme le piégeage non létal, les tirs d'effarouchement, d'éducation et le tir létal,... Il ne peut y avoir de tabous sur aucun outil de régulation ! Nous demandons pour le Limousin, comme prévu dans le Plan Loup concernant les **dispositions particulières sur certains fronts de colonisation, l'autorisation des tirs de défense et de prélèvement sans que les troupeaux bénéficient de mesures de protection**.
- la mise en place de « **brigades loup** » au **plus près des besoins**, agents de l'État expérimentés et dédiés à la régulation de l'espèce **car ce n'est pas aux éleveurs.euses d'assumer ce travail et cette responsabilité !**

Nous n'entrerons dans aucun jeu politique, ou jeu d'experts. C'est avec l'ensemble des compétences que nous sommes prêts à travailler, **nous saisissons TOUTES les opportunités de faire avancer les choses sur le volet de la protection de nos troupeaux comme celui de la connaissance et nécessaire régulation de l'espèce**. Pour cela nous avons besoin du **concours matériel et financier de l'Etat, de la Région, des départements,, des Chambres d'agriculture et des territoires....** en appui aux dynamiques collectives d'éleveurs.euses déjà initiées et à conforter.

La viabilité démographique de la population de loups en France est en passe d'être assurée à la sortie de cet hiver avec un effectif dépassant 500 individus (données ONCFS), il faut **donc changer de regard et pratiques sur la gestion de l'espèce**. Comme l'acte le dernier « Groupe National Loup » de février dernier, il convient d'agir pour **« ralentir significativement la croissance de l'espèce, et diminuer drastiquement la prédation. »**

Notre objectif demeure la PERENNITE DE NOS ELEVAGES ET EMPLOIS qui est bien au cœur de la « biodiversité » et de la vie de nos territoires et non la sauvegarde d'une espèce en particulier !

[> Voir en page suivante le rappel de nos analyses/revendications cadre nationales sur le dossier loup/prédation](#)

CONTACTS :

Alexandre Pagnaud, éleveur ovin membre de la Confédération Paysanne 87 : **06.14.99.41.14**

Denis Campmas, éleveur ovin et porte-parole de la Confédération paysanne 19 : **06.41.41.21.06**

Stéphane Momboisse, éleveur ovin membre de la Confédération Paysanne 23 : **05.55.64.25.44**

Olivier Thouret, éleveur caprins et co-porte-parole de la Confédération Paysanne 23 : **06.79.23.11.42**

Nos analyses/revendications générales

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DEMANDE :

- Le retrait des loups des espèces protégées dans la convention de Berne et la Directive Habitat ;
- Que les prélèvements de loups soient effectués en fonction des dégâts aux troupeaux et pas dans un cadre de gestion de l'espèce. L'objectif central des prélèvements doit être la baisse de la prédation, pas un tableau de chasse ;
- Que les prélèvements par tirs ou piégeage soient ciblés et réalisés avant tout par les services de l'État dans toutes les zones d'élevage y compris les cœurs de Parcs nationaux ;
- La création de brigades d'intervention dans l'ensemble des départements, en lien avec le front de colonisation ;
- L'anticipation de la colonisation des départements limitrophes avec un déblocage des aides aux moyens de protection, notamment sur l'achat et l'entretien des chiens de protection.

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE S'OPPOSE À :

- Toute forme de zonages ou de gestion différenciée qui conduirait à une inégalité de traitement selon les territoires ;
- La mise en place d'une conditionnalité entre moyens de protection et indemnisations.

L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE COMME CONSÉQUENCE

Les loups, protégés de façon irresponsable, gagnent de nouveaux espaces, poussant toujours plus d'éleveurs à enfermer leurs animaux. L'Europe pratique une politique qui favorise essentiellement l'agro-industrie. Prétendre protéger l'environnement en refusant de prendre la réelle mesure de la situation des bergers et éleveurs face aux loups c'est, encore une fois, favoriser l'industrialisation de l'agriculture.

Les élevages hors sols, eux, n'ont rien à craindre des loups ! C'est l'élevage paysan qui est en danger.

Il reste encore des femmes et des hommes qui vivent au quotidien dans des espaces naturels, qui occupent et entretiennent les milieux, même les plus difficiles, tout en produisant une alimentation de proximité et de qualité, qui correspond aux attentes de la société. C'est leur travail qu'il faut défendre !

Le résumé de nos contributions au Plan loup national 2018-2023

- Nous ne voulons pas d'un simple tableau de chasse sans ciblage des prélèvements, nous souhaitons que **les loups en situation de prédation sur les troupeaux soient prélevés prioritairement, sans tenir compte de plafonds.**
- Les tirs de défense et tirs de défense renforcés doivent être autorisés **au-delà du plafond de prélèvement car ce sont des situations de légitime défense et ce toute l'année.** Les tirs de défense en zone cœur de Parcs Nationaux doivent être autorisés, le Parc National du Mercantour doit l'expérimenter prioritairement en 2018.
- Les **brigades d'intervention, une avancée majeure du Plan Loup 2013-2017, doivent être généralisées sur l'ensemble des départements concernés pour lutter contre la concentration des attaques.** Ces brigades doivent être prises en charge par le Ministère de la Transition Ecologique et non par les collectivités territoriales.
- **L'expérimentation du piégeage doit être étudiée afin de réaliser des prélèvements ciblés**
- L'État doit prendre en charge à **100 % le coût du permis de chasse et de sa validation annuelle tant qu'un permis de défense du troupeau n'est pas mis en œuvre.** Nous demandons la mise en place d'un permis spécifique de légitime défense du troupeau.
- Les éleveurs volontaires **doivent pouvoir anticiper et contractualiser des mesures de protection** (clôtures, chiens de protection, formations chiens de protection, accompagnement technique, étude de vulnérabilité) **dans les départements limitrophes d'un département concerné par une attaque.**
- L'État doit prendre en charge à **100% l'ensemble des mesures de protection et ne pas conditionner les indemnisations à ces moyens de protection.**